

**Journée de présentation du plan pluriannuel de lutte
contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**

- Atelier départemental Creuse -

Le thème retenu pour l'atelier départemental était « Construire des réponses adaptées aux questions de pauvreté et d'inclusion sociale d'un territoire rural » du fait :

- des caractéristiques rurales du département
- des nombreuses démarches engagées sur les différentes actions reprises dans le plan (P.T.I)
- de l'opportunité que représente la démarche pour continuer et amplifier en vue de répondre à ces objectifs d'inclusion sociale

Soucieux d'inscrire la démarche creusoise dans l'esprit du plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en repérant précisément les actions déjà engagées par les acteurs institutionnels et les sujets insuffisamment abordés, notamment du fait de leur complexité, l'Etat et le Conseil Général ont identifié, au cours de l'été 2013 avec chaque structure concernée, des marges de travail partagées, au delà de leurs domaines propres de compétences, pour mieux répondre aux attentes des populations pauvres ou en passe de le devenir.

Les premiers constats

- Les publics concernés : les âges extrêmes de la vie sont davantage concernés par le phénomène de pauvreté ;
- L'importance de la coordination et du décloisonnement des services (notion de guichet unique, accompagnement des personnes, accès à la santé et lien entre les prestataires)
- L'accessibilité encore menacée avec les nouvelles technologies et la réorganisation des institutions
- La stigmatisation des dispositifs
- Le poids de la question de mobilité (financière, culturelle, géographique)

Au delà des politiques publiques que chacun s'attache à décliner au mieux de ses moyens et de ses capacités d'intervention, plusieurs axes d'amélioration se dégagent comme préoccupation commune des acteurs :

- améliorer l'accès aux droits et à l'information en renforçant la fonction ressources de lieux existants et la proximité de l'aide humaine ;
- offrir une présence territoriale conforme aux besoins réels des populations locales, et en particulier celles touchées par les phénomènes de pauvreté ;
- veiller à la non aggravation des phénomènes de pauvreté tant pour les populations déjà touchées que celles en limite de précarité ;
- développement de la mutualisation de l'accompagnement et le partage de l'information d'initiative
- proposer des réponses adaptées et opérationnelles à une des questions centrales : la mobilité dans toutes ses composantes.

- L'adaptation des réponses en privilégiant les dispositifs de droit commun (*même si la taille du département permet de construire des dispositifs sur mesure, le souci de l'efficience doit être présent*)

Ces réflexions peuvent trouver des réponses spécifiques, construites sur la base des caractéristiques d'un département rural qui présente des indicateurs de pauvreté très élevés, quel que soit le prisme de lecture.

Dans cet esprit, construire des réponses adaptées, constitue un véritable enjeu d'innovation sociale qui pourra se fonder sur des logiques d'expérimentation, d'aménagement de dispositifs existants ou de définition de nouveaux objectifs à atteindre à moyen terme. Le territoire bénéficie d'un atout qu'est celui d'une culture partagée du partenariat et de l'intérêt général, et d'un axe de progression pour mieux associer les bénéficiaires aux orientations et décisions à prendre. Les travaux qui auront à être engagés, devront prendre en compte les trois idées forces que sont :

- l'accès au droit en renforçant les modes d'information et de prévention des ruptures;
- l'association des bénéficiaires à la construction de dispositifs adaptés ou plutôt de dispositifs de droit commun;
- l'accompagnement renforcé des parcours dans une approche partenariale.